

PUBLIÉ LE 31/10/2023 - MIS À JOUR LE 22/11/2023

Accès précoce pour Jemperli dans le cancer de l’endomètre

INNOVATION - ACCÈS DÉROGATOIRE

Depuis le 23 octobre, le médicament Jemperli (dostarlimab) est disponible en accès précoce pour les femmes qui présentent un cancer de l'endomètre avancé nouvellement diagnostiqué ou récidivant.

Cette mise à disposition fait suite à la décision d’autorisation d’accès précoce (AAP) octroyée le 27 septembre par le Collège de la Haute Autorité de santé (HAS) pour une durée de 12 mois, suite à l’avis de l’ANSM. Celui-ci est en faveur d’une forte présomption d'efficacité et de sécurité de Jemperli dans cette indication.

Plus précisément, Jemperli est indiqué en association avec une chimiothérapie à base de sels de platine chez les patientes de plus de 18 ans :

- Atteintes d’un cancer de l’endomètre ;
- Et candidates à un traitement systémique (qui a une action sur l'ensemble du corps).

Seuls les spécialistes en oncologie et les médecins compétents en cancérologie peuvent prescrire Jemperli selon ces indications précises. Ils remettent alors à la patiente une « carte patient » qu’elle devra conserver pendant toute la durée de son traitement. Cette carte patient reprend les informations importantes de la notice du médicament et détaille la conduite à tenir en cas de symptôme évocateur d’un effet indésirable d’origine immunologique : tels que : pneumopathie inflammatoire, colite, hépatite, endocrinopathies (hypo ou hyperthyroïdie, thyroïdite, hypophysite, diabète sucré de type 1, acidocétose diabétique, insuffisance surrénalienne), néphrite, réactions cutanées, arthralgie ou autres. La liste détaillée figure dans la notice.

Téléchargez la carte patient pour Jemperli 500 mg, solution à diluer pour perfusion (22/11/2023)